

éditoriaux de *La Presse*. Le premier, en date du 11 août 1959, illustre bien ma pensée; il est intitulé:

L'expérience n'a pas servi.

Ou M. Diefenbaker semble incapable d'apprendre par l'expérience ou il s'y refuse, ce qui est encore moins excusable. Son attitude à l'égard du chômage en est un exemple.

L'année dernière, il a attendu l'automne, juste à la veille de son départ pour un voyage autour du monde, pour annoncer un programme de subventions aux municipalités qui voulaient entreprendre au cours de l'hiver des travaux spéciaux pour donner du travail aux chômeurs. C'était beaucoup trop tard, comme on s'en est rendu compte par la suite.

On s'attendait à ce que, cette année, instruit par l'expérience de l'hiver dernier, le gouvernement s'y prenne beaucoup plus tôt et fasse connaître ses intentions dès le début de l'été. Ce ne sont pas les avis qui ont manqué au premier ministre puisque, dès le printemps, l'opposition s'est chargée de lui rafraîchir la mémoire au Parlement et que, périodiquement, les journaux lui rappelaient que le temps passait vite. Mais aucun programme n'a encore été annoncé, aucune décision n'a été prise.

Et l'on était à ce moment-là au 11 août 1959.

Je me reporte maintenant à quelques lignes de l'autre éditorial en date du 18 février 1960, extrait du journal *La Presse*, éditorial intitulé:

Est-ce du chômage saisonnier?

Les statistiques du chômage deviennent de plus en plus inquiétantes. Celles qui ont été publiées hier révèlent que 8.1 pour cent de la main-d'œuvre disponible au Canada sont en chômage. Même si c'est un peu moins que l'an dernier à la même date, c'est beaucoup trop pour que cela puisse être considéré comme normal. Et pourtant le gouvernement fédéral ne semble guère s'en préoccuper. Car à part l'in vraisemblable et ridicule programme de travaux d'hiver du ministre du Travail, il n'est question à Ottawa d'aucune mesure propre à corriger cette situation alors que celle-ci exige qu'on prenne des moyens exceptionnels.

Ce qui est le plus alarmant, c'est que le gouvernement fédéral ne semble pas prendre la chose au sérieux.

En vérité, on ne fait rien pour remédier au chômage. Ou plutôt, on fait quelque chose: on jongle avec les statistiques, ce qui n'améliore guère la situation des sans-travail.

On disait hier, par exemple, que le chômage de cet hiver correspondait à la moyenne des dernières années. Cela n'équivaut-il pas à dire qu'on trouve que la situation actuelle est saisonnière, c'est-à-dire normale? Avec quelque 700,000 personnes sans emploi, est-ce là du chômage saisonnier?

En terminant, monsieur l'Orateur, je veux bien résumer ma pensée ainsi: le programme de travaux d'hiver qui nous est soumis par le ministre du Travail ne réglera pas le problème grave qui nous préoccupe. La politique gouvernementale doit être repensée. Je suis convaincu que la crise de chômage que nous traversons est la résultante de la politique monétaire désastreuse du gouvernement: argent rare, intérêt élevé, hausse du coût

de la vie, détérioration de nos marchés d'exportations, baisse du revenu agricole, chômage de plus en plus élevé.

Je dis que si le gouvernement ne recourt pas immédiatement à des réformes radicales et urgentes, c'est la dépression de l'époque du régime Bennett qui se dressera bientôt devant nous.

(Traduction)

**M. Browne (Vancouver-Kingsway):** Monsieur le président, en étudiant le problème du chômage qui se pose au Canada, chaque député se doit, certes, de l'envisager objectivement. On ne doit pas en minimiser la gravité, mais en même temps chacun se doit de ne pas exagérer l'importance de la crise ou s'en servir à des fins politiques.

L'honorable député d'Essex-Est a toujours su manipuler avec art les diverses données statistiques communiquées par la Commission d'assurance-chômage ainsi que celles que le ministre du Travail a eu la bonté de nous commuier, chose qui, je pourrais dire, ne se faisait pas sous les gouvernements antérieurs.

À mon sens, les membres de l'opposition se sont placés, au sujet de cette question du chômage, dans une position très ridicule. On se rappelle que l'autre jour, selon eux, la situation était tellement urgente qu'il aurait fallu suspendre nos travaux réguliers pour entamer un débat sur le chômage. Il faut certes que nous discutons la question, mais l'opposition se doit nettement de formuler quelques propositions.

C'est là un fait que je veux porter à votre attention, monsieur le président. C'est l'opposition qui nous a demandé de suspendre la marche régulière des travaux de la Chambre pour débattre le chômage. La Chambre était saisie ce jour-là d'une mesure pourvoyant à l'affectation de 500 millions de dollars au titre de la loi sur l'habitation. Je n'analyserai pas trop en détail la portée d'une telle mesure au point de vue de l'emploi, mais j'ai ici des chiffres qui m'ont été fournis au cours d'entretiens avec le personnel de la Société centrale d'hypothèques et de logement et qui montrent l'influence de la construction domiciliaire sur l'embauche. Voici leur témoignage:

On estime que la construction d'une maison représente en moyenne une heure-homme de travail sur place, une heure-homme de travail en dehors, pour la production et le transport des matériaux de construction, et une demi-heure-homme de travail pour la préparation de l'emplacement de la maison, l'aménagement des canalisations au sol pour les divers services et le reste.

Ainsi, l'emploi dans la construction de nouvelles maisons en 1959 a probablement atteint un moyen de près de 360,000 hommes. Ce chiffre a varié, bien sûr, suivant les saisons, s'élevant à bien plus de 400,000 dans les mois d'été et s'abaissant peut-être à 250,000 environ dans les mois d'hiver.